



Préavis studio en location meublé

Par **magicwoman**, le **22/03/2009** à **15:40**

Bonjours chers membres, j'ai vraiment besoin de votre aide juridique !!

Je loue un studio meublé depuis 02/01/2007. la durée initiale est d'un an avec tacite reconduction. le 12/12/2008 la propriétaire de mon studio m'a envoyé une lettre recommandée me demandant de libérer le studio le 01/01/2009. j'ai refusé de quitter les lieux en envoyant une lettre recommandée à ma propriétaire en lui demandant que c'était trop tard car elle devait respecter un préavis de trois mois avant la date anniversaire (02/01/2009). Depuis elle a envoyé une autre lettre en recommander vers le 20/01/2009 en me demandant une augmentation de loyer. je ne suis pas allé chercher cette lettre. depuis elle a fait une copie de cette lettre et elle l'a mise dans ma boîte aux lettres. mais récemment me demande à nouveau de quitter le studio car elle veut le vendre !!!!! et si je refuse de quitter le studio le 1 avril 2009 elle va porter plainte !! je lui dit que j'accepte l'augmentation de loyer malgré quelques remarques à faire concernant cette augmentation.

j'ai deux questions chers lecteurs:

- 1) dans le contrat c'est écrit qu'il y aura une actualisation de loyer (INSEE) mais le contrat ne précise pas la date de cette révision ! **at-elle le droit de me demander d'augmenter le loyer quand même DEUX MOIS APRES LA DATE ANNIVERSAIRE DE CONTRAT.** je vous rappelle que mon contrat a été signé le 02/01/2007?
- 2) les enfants de cette dame (le propriétaire) n'arrêtent pas de me harceler au téléphone pour que je quitte le studio tout en me menaçant de porter plainte aux tribunaux. un de ses fils m'a dit au téléphone que je dois quitter car ils veulent vendre et qu'ils ont le droit de le faire à n'importe quel moment de l'année sans respecter quoi que ce soit et que j'aurais seulement deux mois pour quitter !